



**MINISTÈRE  
DE L'AGRICULTURE,  
DE L'AGRO-ALIMENTAIRE  
ET DE LA SOUVERAINETÉ  
ALIMENTAIRE**

*Liberté  
Égalité  
Fraternité*

**ARRÊTÉ**

portant composition de la commission administrative paritaire compétente à l'égard des techniciens supérieurs du ministère chargé de l'agriculture, des secrétaires administratifs relevant du ministère chargé de l'agriculture et rattachés à ce ministre et des techniciens de formation et de recherche.

**La ministre de l'agriculture, de l'agro-alimentaire et de la souveraineté alimentaire,**

Vu le code général de la fonction publique, et notamment son titre VI du livre II ;

Vu le décret n° 95-370 du 6 avril 1995 modifié fixant les dispositions statutaires applicables aux ingénieurs et aux personnels techniques de formation et de recherche du ministère de l'agriculture et de la pêche ;

Vu le décret n° 2011-489 du 4 mai 2011 modifié portant statut particulier du corps des techniciens supérieurs du ministère chargé de l'agriculture ;

Vu le décret n° 2012-569 du 24 avril 2012 modifié portant statut particulier du corps des secrétaires administratifs relevant du ministère chargé de l'agriculture ;

Vu l'arrêté du 10 juin 2022 portant institution et composition des commissions administratives paritaires compétentes à l'égard des fonctionnaires du ministère chargé de l'agriculture ;

Vu le procès-verbal de proclamation des résultats des élections professionnelles du 8 décembre 2022 concernant la commission administrative paritaire compétente à l'égard des techniciens supérieurs du ministère chargé de l'agriculture, des secrétaires administratifs relevant du ministre chargé de l'agriculture et rattachés à ce ministre et des techniciens de formation et de recherche ;

Sur proposition de la cheffe du service des ressources humaines du ministère de l'agriculture, de l'agro-alimentaire et de la souveraineté alimentaire,

**Arrête :**

**Article 1<sup>er</sup>**

La composition de la commission administrative paritaire compétente à l'égard des techniciens supérieurs du ministère chargé de l'agriculture, des secrétaires administratifs relevant du ministre chargé de l'agriculture et rattachés à ce ministre et des techniciens de formation et de recherche est fixée ainsi qu'il suit :

**A - Représentants de l'administration**

**Titulaires**

- Madame Flora CLAQUIN, cheffe du service des ressources humaines, présidente ;
- Monsieur Marc CASTAINGS, sous-directeur de la gestion des carrières et de la rémunération ;
- Monsieur Arnaud SCOLAN, adjoint au sous-directeur de la gestion des carrières et de la rémunération ;

- Monsieur Antoine LEFEUVRE, chef du bureau de gestion des personnels de catégorie B et C ;
- Monsieur Etienne DELMOTTE, chef du bureau de gestion des personnels enseignants et des personnels de la filière formation-recherche ;
- Monsieur Gérald MICHEL, adjoint au chef du bureau de gestion des personnels de catégorie B et C ;
- Madame Huguette THIEN-AUBERT, inspectrice générale chargée de l'appui aux personnes et aux structures ;
- Madame Anne BOSSY, directrice de l'institut national de formation des personnels du ministère de l'agriculture.

### **Suppléants**

- Madame Virginie CHENAL, adjointe au sous-directeur de la gestion des carrières et de la rémunération ;
- Madame Marine MOREAU, adjointe au chef du bureau de gestion des personnels enseignants et des personnels de la filière formation-recherche ;
- Madame Lorraine SAYÉ, adjointe au chef du bureau de gestion des personnels contractuels ;
- Madame Virginie ONESIME, chargée de mission au sein du bureau des personnels enseignants et des personnels de la filière formation-recherche ;
- Madame Elodie DROUET, adjointe au chef du bureau de gestion des personnels de catégorie B et C ;
- Monsieur Thierry PLACE, inspecteur général chargé de l'appui aux personnes et aux structures ;
- Monsieur Martial PINEAU, inspecteur général chargé de l'appui aux personnes et aux structures ;
- Monsieur Jérémie PHILIBERT, chargé de mission au sein du bureau de gestion des personnels de catégorie B et C.

### **B - Représentants des organisations syndicales**

#### **Titulaires**

- Madame Sabine STOECKLIN (FO) ;
- Monsieur Sébastien AMANIEU (Unis pour tous) ;
- Madame Candida FERREIRA (UNSA) ;
- Madame Joëlle LEBRETHON-MARY (L'Elan Commun) ;
- Madame Gisèle VIMONT (FO) ;
- Madame Gwendoline PROSPER (UNSA) ;
- Madame Rosette THETIS (L'Elan Commun) ;
- Madame Soizic BLOT (FO).

#### **Suppléants**

- Madame Anne NAVARRE (FO) ;
- Madame Sybille GANTOIS (Unis pour tous) ;
- Monsieur Samuel PHELIPPEAU (UNSA) ;
- Monsieur Gaël VOISIN (L'Elan Commun) ;
- Madame Amélie REGNIER (FO) ;
- Monsieur Erwann COPPERE (UNSA) ;
- Madame Elisabeth ARNAUTOU-PAGES (L'Elan Commun) ;
- Madame Hadda BAHRI (FO).

## Article 2

L'arrêté du 7 octobre 2025 portant composition de la commission administrative paritaire compétente à l'égard des techniciens supérieurs du ministère chargé de l'agriculture, des secrétaires administratifs relevant du ministre chargé de l'agriculture et rattachés à ce ministre et des techniciens de formation et de recherche est abrogé.

## Article 3

La secrétaire générale du ministère de l'agriculture, de l'agro-alimentaire et de la souveraineté alimentaire est chargée de l'exécution du présent arrêté, qui sera publié au Bulletin officiel du ministère chargé de l'agriculture.

Fait, le **14 NOV. 2025**

*La ministre de l'agriculture, de l'agro-alimentaire  
et de la souveraineté alimentaire*

*Pour la ministre et par délégation,*

*Le sous-directeur de la gestion des carrières  
et de la rémunération*

**Marc CASTAINGS**

